

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mars 2016

ACTION EXTÉRIEURE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES - (N° 3023)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL20

présenté par
M. Letchimy, rapporteur

ARTICLE 6

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« donner »,

le mot :

« délivrer »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle.